Royaume du Maroc Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale



المملكة المغربية الصندوق الوطني لمنظمات الإحتياط الإجتماعي

1 2 SEP. 2024

Note de service

Objet : Ajout de l'affection « Syndrome Prader willi » à la liste des ALD.

Il est porté à la connaissance des services concernés qu'il a été décidé d'ajouter le « Syndrome Prader willi » à la liste des Affections donnant droit à l'exonération du ticket modérateur (ALD) suite à l'Avis favorable de l'ANAM (Réf. 1110/DAJI/2024), au profit des personnes atteintes de ladite maladie, et ce selon les critères suivants :

Libellé: « Syndrome Prader willi ».

• Code acte: **H019**.

Date d'effet : 23/02/2022.

Durée de couverture : 03 ans renouvelable.

Le Directeur

Abdelaziz ADNANE

Destinataires:

Département du Contrôle Médical
Département de la Liquidation des Prestations
Département de l'Audit et du Contrôle de Gestion
Département des Etudes et Actuariat
Division de la Communication
Mutuelles Fédérées à la CNOPS

Site web: www.cnops.org.ma